

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 JANVIER 2017

À LA SALLE DES FÊTES DE CRÉQUY

À 18h00

PROCÈS VERBAL

Ordre du jour

- Installation du conseil
- Élection du Président
- Lecture de la charte de l'élu local par le Président (art. L 1111-1-1 du CGCT)
- Fixation du nombre de vice-présidents
- Élection des vice-présidents
- Dissolution des CIAS existants des deux anciens EPCI
- Création d'un CIAS
- Fixation du nombre de représentants (collège 1) de la CCHPM pour siéger au CIAS
- Élection des membres du conseil communautaire qui siégeront au CIAS
- Création des postes d'agents intercommunaux
- Accroissement temporaire d'activité
- Indemnisation des heures supplémentaires
- Création d'un comité technique commun avec le CIAS faisant fonction de CHSCT
- Élection des membres élus de la CCHPM qui siégeront au comité technique
- Création des régies intercommunales
- Fixation des tarifs pour la maison des jeunes et de l'innovation
- Fixation des tarifs de cantines et garderies

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE, doyen d'âge de l'assemblée préside la séance.

Tout d'abord, il remercie Madame le Maire de Créquy pour la mise à disposition de la salle des fêtes permettant de réunir l'ensemble des délégués au premier conseil communautaire de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Ensuite, il remercie également les deux élus qui ont présidé les communautés de communes de Fruges et Hucqueliers.

Il excuse Monsieur Jean-Jacques HILMOINE, qui n'a pu assisté à ce premier conseil communautaire et qui sera représenté par Monsieur Patrick CORNU, ainsi que Monsieur Christophe BOIDIN, représenté par Monsieur Jean-Marie LUBRET.

Il annonce être très heureux de présider cette première séance de la nouvelle communauté de communes.

Il rappelle succinctement son parcours. Conseiller municipal depuis 1970, maire depuis 1980, il a participé à la création des 7 vallées et été le moteur pour la création de la communauté de communes de Fruges.

<p style="text-align: center;">Installation du conseil Délibération 2017-01-01</p>
--

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE procède à l'appel des conseillers communautaires.

Étaient présents :

- M. David GILLET – Aix en Ergny
- M. Constant VASSEUR – Alette
- M. André NOURRY – Ambricourt
- M. Guy RANDOUX – Avesnes
- M. Pierre DESMONS – Avondance
- Mme Marie-Dorothée FLAHAUT – Bécourt
- M. Philippe PIQUET – Beussent
- M. Samuel GUERVILLE – Beussent
- M. Philippe DUCROCQ – Bezinghem
- M. Maurice WIDEHEM – Bimont
- M. Jean-Pierre CARLU – Bourthes
- Mme Danielle DUCROCQ – Bourthes
- M. Michel MILLAMON – Bourthes
- M. Bernard HIBON – Campagne les Boulonnais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Mme Annie DEFOSSE – Campagne les Boulonnais

M. Léon BLOND – Canlers

M. Hervé DAVELU – Clenleu

M. Jean-Claude COSTENOBLE – Coupelle-Neuve

M. Léonce DUHAMEL – Coupelle-Vieille

M. Pierre PRIMORIN – Coupelle-Vieille

M. Francis HUBLART – Crépy

Mme Isabelle LECERF – Créquy

M. Philippe DERAM – Embry

M. Francis SENESCHAL – Enquin sur Baillons

M. Bruno CARLU – Ergny

M. Claude VERGEOT – Fressin

M. Jean-Noël BELVAL – Fressin

M. Jean-Marie LUBRET – Fruges

Mme Virginie FEUTREL – Fruges

M. Marc JENNEQUIN – Fruges

Mme Stéphanie QUIQUEMPOIX – Fruges

M. Fabrice PARPET – Fruges

Mme Marie-Antoinette VANHOOBEKE – Fruges

M. Bernard DUQUENNE – Hézecques

M. Alain PERON – Herly

M. Gérard CHEVALIER – Hucqueliers

M. Jean-Claude AVISSE – Humbert

M. Marc DUBOIS – Lebiez

M. Jean-Paul CAZIER – Lugy

M. Philippe LEDUC – Maninghem

Mme Claudie CARPENTIER – Matringhem

M. Christian MILLE – Mencas

M. Thierry LANCE – Parenty

M. Philippe NACRY – Parenty

M. Christophe RAMECOURT – Planques

M. Christophe COFFRE – Preures

M. Freddy FINDINIER – Preures

M. Pascal CARON – Quilen

M. Michaël BAHEUX – Radinghem

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

M. Nicolas PICHONNIER – Rimboval
M. Serge DE HAUTECLOCQUE – Royon
M. Jean-Marie TALLEUX - Rumilly
M. Serge POUTHE – Ruisseauville
M. Jean-Paul BOQUET – Sains les Fressin
M. René LECERF – Saint Michel sous Bois
M. Frédéric BAILLY – Senlis
M. Patrick CORNU – Torcy
M. Patrick LAMOURETTE – Verchin
M. Josse NEMPONT – Verchocq
M. Martial HOCHART – Verchocq
Mme Edwige HENNEGUELLE – Vincly
M. Guy DELPLANQUE – Wicquinghem
M. Daniel LANCE – Zoteux
M. Richard PICHONNIER - Zoteux

Étaient excusés et représentés :

M. Christophe BOIDIN – Fruges représenté par M. Jean-Marie LUBRET – Fruges
M. Jean-Jacques HILMOINE – Fruges représenté par M. Patrick CORNU – Torcy

Monsieur Nicolas PICHONNIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Laurent MUYS et Madame Élodie LEGRAND, agents intercommunaux sont désignés assesseurs.

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE annonce que le quorum est atteint et que le conseil est installé.

<p style="text-align: center;">Élection du Président Délibération 2017-01-02</p>
--

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE, doyen d'âge de l'assemblée, demande qui est candidat au poste de Président de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Deux élus postulent à ce poste : Monsieur Philippe DUCROCQ et Monsieur Patrick CORNU.

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE donne la parole à Monsieur Philippe DUCROCQ.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Monsieur Philippe DUCROCQ est maire de Beuzingham depuis 2014, agriculteur, marié et père de trois enfants. Il souhaite s'engager dans la réussite de cette fusion des deux communautés de communes. Il ajoute que le temps pour connaître l'ensemble des délégués a été très court. Il a pour ambition de laisser à l'ensemble des communes, une place importante au sein de l'intercommunalité et celle-ci devra être plus présente auprès des petites communes.

La communauté de communes devra avoir ses projets et les compétences devront être redéfinies.

Il indique que son projet a déjà été détaillé dans la presse.

Il remarque qu'au sein des deux anciens EPCI, il y a de beaux projets, restant à développer. Il expose notamment le projet de création d'un nouvel abattoir sur Fruges, qu'il souhaiterait voir aboutir, ainsi que la création de la SEM énergie. Côté Hucqueliers, il rappelle que certains projets sont en cours : la micro-crèche, la maison de santé et la lutte contre les inondations dans la vallée de l'Aa.

Il a pour challenge la continuation de l'ensemble des projets en cours et également la protection des 49 communes.

Il ajoute que pour réussir la fusion, les élus devront travailler ensemble à sa mise en œuvre.

Il remarque qu'il y aura un travail important pour l'harmonisation des compétences et des services. Il s'attachera à protéger le personnel car selon lui, un personnel bien dans son emploi travaille bien.

Monsieur Patrick CORNU prend à son tour la parole.

Il commence par remercier Madame le Maire de Créquy pour la mise à disposition de la salle des fêtes ainsi que l'ensemble des employés intercommunaux pour la préparation de la réunion.

Marié et père de trois enfants, il a commencé sa carrière en tant que secrétaire de mairie. Il a ensuite travaillé chez un huissier, puis s'est réorienté afin de devenir enseignant, en obtenant une maîtrise d'histoire – géographie à l'âge de 37 ans. Depuis janvier 2004, il travaille à l'institut d'éducation motrice de Rang du Fliers, en tant que chef de service pédagogique.

Conseiller municipal depuis 1992, Maire de Torcy depuis 2001, il a été élu vice-président en charge du service périscolaire de la communauté de communes de Fruges en décembre 2002. Depuis 2008, il est vice-président délégué aux finances et ressources humaines.

Il souhaite conduire au mieux les projets engagés et à créer. Malgré la similitude des deux territoires, il reconnaît la difficulté de l'harmonisation des compétences. Il insiste notamment sur le service périscolaire,

Il ajoute qu'il sera nécessaire de travailler ensemble, dans le respect, l'humilité, l'écoute et notamment sans clivage.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Monsieur Serge DE HAUTECLOCQUE propose de passer au vote.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2122-7, transposable à l'élection du Président,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Les opérations de votes étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

Monsieur Philippe DUCROCQ : quarante (40) voix

Monsieur Patrick CORNU : vingt-quatre (24) voix

Monsieur Philippe DUCROCQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Philippe DUCROCQ remercie l'ensemble des membres.

Lecture de la charte de l'élu local par le Président (art. L 1111-1-1 du CGCT)

La charte de l'élu local a été distribuée par l'ensemble des membres.

Monsieur le Président donne lecture de cette charte.

Fixation du nombre de vice-présidents
Délibération 2017-01-03

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la création du nombre de postes de vice-présidents relève de la compétence du conseil communautaire.

Il explique que les dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT prévoient que le conseil communautaire détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de

vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du conseil, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. Ainsi, ce pourcentage donne pour la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois un effectif de maximum de quatorze vice-présidents.

Il précise que l'article L. 5211-10 précité permet au conseil communautaire, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de postes de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle exposée ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif ni le nombre de quinze. Ainsi, ce pourcentage donne pour la communauté de communes un effectif maximum de quinze vice-présidents.

Monsieur Le Président propose donc la création de 14 postes de vice-présidents.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

DÉCIDE à l'unanimité, de créer à la majorité simple 14 postes de vice-présidents et de procéder à leur élection.

<p style="text-align: center;">Élection des vice-présidents Délibération 2017-01-04</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-7-1,

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier vice-président.

Il précise que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats aux postes de vice-présidents se présentent l'un après l'autre sommairement.

- Élection du premier vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Michaël BAHEUX se porte candidat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 12

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

A obtenu :

Monsieur Michaël BAHEUX : cinquante-quatre (54) voix

Monsieur Michaël BAHEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président.

- Élection du deuxième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Christophe COFFRE se porte candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 11

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

A obtenu :

Monsieur Christophe COFFRE : cinquante-cinq (55) voix

Monsieur Christophe COFFRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président.

Monsieur Patrick CORNU demande au Président une suspension de séance.

Monsieur le Président lui accorde cinq minutes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Élection du troisième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Jean-Marie LUBRET et Monsieur Serge POUTHE se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Marie LUBRET : trente-neuf (39) voix

Monsieur Serge POUTHE : vingt-six (26) voix

Monsieur Jean-Marie LUBRET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président.

- Élection du quatrième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Madame Annie DEFOSSE se porte candidate.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 22

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

Madame Annie DEFOSSE : quarante-quatre (44) voix

Madame Annie DEFOSSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-présidente.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Élection du cinquième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Nicolas PICHONNIER et Monsieur Frédéric BAILLY se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas un désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas PICHONNIER : trente (30) voix

Monsieur Frédéric BAILLY : trente-trois (33) voix

Monsieur Frédéric BAILLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président.

- Élection du sixième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Hervé DAVELU se porte candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas un désignation suffisante) : 16

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

A obtenu :

Monsieur Hervé DAVELU : cinquante (50) voix

Monsieur Hervé DAVELU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Élection du septième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Patrick LAMOURETTE et Monsieur Bernard DUQUENNE se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Monsieur Patrick LAMOURETTE : vingt-neuf (29) voix

Monsieur Bernard DUQUENNE : trente-trois (33) voix

Monsieur Bernard DUQUENNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président.

- Élection du huitième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Philippe LEDUC se porte candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

A obtenu :

Monsieur Philippe LEDUC : cinquante (50) voix

Monsieur Philippe LEDUC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Élection du neuvième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Léon BLOND et Monsieur André NOURRY se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Monsieur Léon BLOND : trente (30) voix

Monsieur André NOURRY : trente-trois (33) voix

Monsieur André NOURRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président.

Monsieur Jean-Marie LUBRET demande au Président une suspension de séance.

Monsieur le Président lui accorde cinq minutes.

- Élection du dixième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Madame Danielle DUCROCQ se porte candidate.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Madame Danielle DUCROCQ : quarante-trois (43) voix

Madame Danielle DUCROCQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée dixième vice-présidente.

- Élection du onzième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Madame Marie-Antoinette VANHOOREBEKE et Monsieur Patrick CORNU se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas un désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

Madame Marie-Antoinette VANHOOREBEKE : trente-sept (37) voix

Monsieur Patrick CORNU : vingt-huit (28) voix

Madame Marie-Antoinette VANHOOREBEKE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée onzième vice-présidente.

- Élection du douzième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Constant VASSEUR se porte candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas un désignation suffisante) : 19

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

A obtenu :

Monsieur Constant VASSEUR : quarante-sept (47) voix

Monsieur Constant VASSEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé douzième vice-président.

- Élection du treizième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Marc DUBOIS et Monsieur Claude VERGEOT se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

Monsieur Marc DUBOIS : quarante-deux (42) voix

Monsieur Claude VERGEOT : vingt-quatre (24) voix

Monsieur Marc DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé treizième vice-président.

- Élection du quatorzième vice-président

Monsieur le Président fait appel à candidatures. Monsieur Martial HOCHART et Monsieur Fabrice PARPET se portent candidat.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Monsieur Martial HOCHART : quarante-quatre (44) voix

Monsieur Fabrice PARPET : dix-neuf (19) voix

Monsieur Martial HOCHART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatorzième vice-président.

Une fois élu, les vice-présidents ont remercié l'assemblée.

Monsieur le Président annonce que le bureau est installé et remercie l'ensemble des conseillers pour leur patience.

L'ordre du jour n'est pas achevé, cependant il reconnaît ne pas avoir préparé les points suivants, pensant qu'il aurait pu l'alléger en faisant un conseil communautaire la semaine suivante. Néanmoins, il s'avère que ces points sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Dissolution des CIAS existants
Délibération 2017-01-05

La séance ouverte, Monsieur le Président indique à l'assemblée que la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, issue de la fusion de la communauté de communes de Fruges et de la communauté de communes d'Hucqueliers, ne peut conserver deux CIAS préexistants sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L. 123-4-1 du CASF (code de l'action sociale et des familles).

Il relève donc au nouveau conseil communautaire de dissoudre les deux anciens CIAS.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTE à l'unanimité la dissolution des deux anciens CIAS des communautés de communes de Fruges et d'Hucqueliers,

CHARGE Monsieur le Président de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Création d'un CIAS Délibération 2017-01-06

Monsieur le Président propose la création d'un nouveau CIAS selon les règles de droit commun. Les services des CIAS dissous seraient transférés au CIAS de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Seraient également repris les personnels ainsi que l'ensemble des attributions, moyens, droits et obligations des CIAS dissous.

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il appartient au conseil communautaire de redéfinir :

- Les champs d'intervention,
- La composition du conseil d'administration.

Monsieur le Président propose de redéfinir les missions du nouveau CIAS en additionnant celles qu'exerçaient auparavant les CIAS des deux territoires, à savoir :

- Gestion d'un service d'aide à domicile,
- Gestion d'un service de portage de repas,
- Revenu de solidarité active : première instruction et référent RSA sphère solidarité dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le département du Pas-de-Calais,
- Gestion d'un service d'accueil pour personnes âgées : lieu de première information, d'aide administrative et d'accompagnement social (convention avec la Maison de l'Autonomie de Montreuil - département du Pas-de-Calais) pour tous les habitants du territoire âgé de 60 ans au moins,
- Lieu de premier renseignement en matière de logement, concernant les droits et devoirs des locataires/propriétaires et les aides possibles,
- Développement d'une politique de promotion et de prévention de la santé en lien avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Gestion de la Maison de la Solidarité des Services et de l'Insertion (notamment pour les bureaux à disposition des permanenciers que sont la CAF, le PLIE, Pole Emploi, CPAM service prestations, CARSAT service social),
- Animation d'ateliers de cuisine dans le cadre des NAP à destination des enfants du territoire.

Concernant la composition, Monsieur le Président propose de fixer à 25 membres le conseil d'administration du CIAS, réparti ainsi :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Le Président de la CCHPM, Président de droit,
- Collège 1 (élus) : 12 membres
- Collège 2 : 4 membres
- Collège 3 : 8 membres

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

DÉCIDE à l'unanimité la création d'un CIAS qui exercera les missions suivantes :

- Gestion d'un service d'aide à domicile,
- Gestion d'un service de portage de repas,
- Revenu de solidarité active : première instruction et référent RSA sphère solidarité dans le cadre d'une CPOM avec le département du Pas-de-Calais,
- Gestion d'un service d'accueil pour personnes âgées : lieu de première information, d'aide administrative et d'accompagnement social (convention avec la Maison de l'Autonomie de Montreuil - département du Pas-de-Calais) pour tous les habitants du territoire âgé de 60 ans au moins,
- Lieu de premier renseignement en matière de logement, concernant les droits et devoirs des locataires/propriétaires et les aides possibles,
- Développement d'une politique de promotion et de prévention de la santé en lien avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Gestion de la Maison de la Solidarité des Services et de l'Insertion (notamment pour les bureaux à disposition des permanenciers que sont la CAF, le PLIE, Pole Emploi, CPAM service prestations, CARSAT service social),
- Animation d'ateliers de cuisine dans le cadre des NAP à destination des enfants du territoire.

DÉCIDE à l'unanimité que la composition du conseil d'administration sera de 25 membres (Le Président de la CCHPM, 12 membres élus - *collège 1*, 4 membres - *collège 2*, 8 membres - *collège 3*).

Fixation du nombre de représentants (collège 1) de la CCHPM pour siéger au CIAS
Délibération 2017-01-07

Monsieur le Président rappelle que dans le respect des articles L. 1214-4 et L. 123-9 et R. 123-16 à R. 123-26 du CASF (code de l'action social et des familles), le conseil d'administration d'un CIAS comprend en nombre égal des membres élus par le conseil communautaire (collège 1) et des membres nommés par le Président de l'EPCI (collèges 2 et 3).

Le conseil d'administration d'un CIAS peut comprendre au maximum 32 membres et 8 au minimum.

Le Président de l'EPCI est Président de droit du CIAS.

Monsieur le Président propose de fixer à 12, le nombre de « représentants élus » (collège 1) qui siégeront au CIAS.

Il indique que les deux ex-bureaux communautaires avaient travaillé sur ce point et prévoyaient que le CIAS serait constitué de 25 membres dont 12 membres élus (collège 1).

Il interroge l'ensemble des conseillers afin de savoir s'ils approuvent le travail initié.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

DÉCIDE à l'unanimité de fixer à 12, le nombre de « représentants élus » (collège 1) pour siéger au CIAS.

Élection des représentants élus pour siéger au CIAS

Délibération 2017-01-08

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de fixer à 12, le nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois qui siégeront au collège 1 du conseil d'administration du CIAS.

Monsieur le Président indique que les membres élus en son sein par le conseil communautaire le sont au scrutin majoritaire à deux tours, au scrutin uninominal ou au scrutin de liste au plus fort reste, au choix du conseil communautaire. Le scrutin est secret.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le président propose que le vote soit organisé par un scrutin de liste au plus fort reste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Cette proposition, acceptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire, Monsieur le Président fait appel à candidature des listes.

Une seule liste est présentée, constituée des noms suivants :

- Virginie FEUTREL,
- Edwige HENNEGUELLE,
- Patrick LAMOURETTE,
- Pierre DESMONS,
- Stéphanie QUIQUEMPOIX,
- Marie-Antoinette VANHOOREBEKE,
- Pascal CARON,
- Martial HOCHART,
- Danielle DUCROCQ,
- Richard PICHONNIER,
- Michel MILLAMON,
- Philippe PIQUET.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Il précise que si un bulletin est raturé, celui-ci est nul.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont :

Nombre de bulletins : 66

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Les membres du conseil communautaire (collège 1) qui siègeront au CIAS sont :

- Virginie FEUTREL,
- Edwige HENNEGUELLE,
- Patrick LAMOURETTE,
- Pierre DESMONS,
- Stéphanie QUIQUEMPOIX,
- Marie-Antoinette VANHOOREBEKE,
- Pascal CARON,
- Martial HOCHART,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

- Danielle DUCROCQ,
- Richard PICHONNIER,
- Michel MILLAMON,
- Philippe PIQUET.

Création des postes des agents intercommunaux Délibération 2017-01-09

Monsieur le Président indique que les agents suivants relèvent de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois à compter du 1^{er} janvier 2017, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Monsieur le Président propose de créer les postes pour l'ensemble des agents titulaires, stagiaires, CDI et CDD (sauf ceux en accroissement temporaire d'activité).

Il précise que l'ensemble des postes ont été supprimés au 31 décembre 2016 et qu'il est donc nécessaire de recréer les postes équivalents au sein de la nouvelle intercommunalité.

Monsieur Nicolas PICHONNIER s'interroge sur le nombre de poste et notamment la représentation d'équivalents temps plein (ETP).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent MUYS qui indique ne pas pouvoir répondre exactement mais approximativement cela représente 70 % d'ETP.

Monsieur le Président ajoute qu'il pensait reporter ce point à un prochain conseil communautaire afin de transmettre à l'ensemble des délégués la liste des agents, toutefois, la délibération doit être transmise dès que possible à la perception pour la paie des agents en janvier.

Monsieur Francis SENESCHAL souhaiterait que la liste soit envoyée à l'ensemble des délégués.

CAT	NOM - PRÉNOM DES AGENTS	STATUT	GRADE	ÉCH	IB	IM	FONCTION OCCUPÉE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
A	Laurent MUYS	Titulaire	Attaché territorial	6	542	461	???
B	Marie HENNION	Titulaire	Rédacteur principal 2 nd classe	6	431	381	Responsable des Ressources Humaines
B	Hervé BRIDENNE	Stagiaire	Rédacteur territorial	7	425	377	Responsable Service Environnement Hucqueliers

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Delphine CARLU	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Mise en disponibilité d'office pour raison de santé
C	Florence DANEL	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	6	352	329	Communication/ tourisme
C	Estelle DEGOBERT	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Comptabilité
C	Barbara DUMONT	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Responsable paye - Suivi statutaire agents Ressources Humaines
C	Mélanie FURNE	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	6	352	329	Secrétariat Maison de Santé Pluridisciplinaire et agent de prévention
C	Odette GAY	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Accueil et secrétariat hôtel communautaire
C	Christelle NEDONCELLE	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Comptabilité
C	Ariane NICOLAS	Titulaire	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	348	326	Accueil - secrétariat - comptabilité au Jardin des Mômes
C	Pauline BEAUMONT	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	3	342	323	Secrétariat de direction
C	Corentine CASSAGNE	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	4	343	324	Accueil - secrétariat - agent de paye ressources humaines
C	Sabine FEUTREL	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	3	342	323	Accueil et secrétariat Maison de Santé Pluridisciplinaire
C	Caroline GUERET	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	4	343	324	Chargée de mission Tourisme et Patrimoine
C	Elodie LEGRAND	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	6	348	326	???
C	Emilie PILON	CDD	Adjoint administratif 2 nd classe	1	359	334	Accueil - secrétariat Hucqueliers
C	Sonia PRIMORIN	Titulaire	Adjoint administratif 2 nd classe	4	343	324	Comptabilité MSP - gestion régies périscolaire (cantines et garderies) - gestion achats fournitures entretien périscolaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

FILIERE MEDICO SOCIALE							
A	Laetitia COOPMAN	Titulaire	Infirmière territoriale	3	438	386	Directrice adjointe du Jardin des Mômes
A	Hélène WIDHEM	Stagiaire	Infirmière territoriale	4	464	406	Directrice de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
B	Ingrid DAUCHY	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	1	431	381	Directrice du Jardin des Mômes
C	Sophie LEROUGE	Titulaire	Educateur jeunes enfants	4	393	358	Educatrice au Jardin des Mômes
C	Corinne STERIN	Titulaire	Educateur jeunes enfants	5	419	372	Educatrice au Jardin des Mômes
C	Elodie HUMEZ	Titulaire	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPC Fruges ATSEM
C	Ingrid BALLEUX	Titulaire	Agent social	5	347	325	Educateur sportif pour NAP, centre de loisirs et associations
FILIERE ANIMATION							
B	Alain LEROY	Titulaire	Animateur Territorial	5	442	389	Responsable du service jeunesse - sport - NTIC
C	Frédérique PRUDHOMME	Titulaire	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Directrice centre de loisirs - gestion NAP primaire au RPC de Fruges - co- gestion régies cantines et garderies
C	Thibaut DAVID	Stagiaire	Adjoint animation 2 nd classe	4	343	324	Educateur sportif pour NAP, centre de loisirs et associations
C	Ludovic OLLIVIER	Titulaire	Adjoint animation 2 nd classe	6	348	326	Animateur NTIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

FILIERE TECHNIQUE

A	Julien LOZINGUEZ	CDI	Ingénieur territorial		710	589	Chargé de mission TEPCV/OPAH
C	Sylvain LEULIETTE	Titulaire	Agent de maîtrise	8	396	360	Responsable des services techniques Fruges
C	Denis SAMIER	Titulaire	Agent de maîtrise	7	375	346	Gestion entretien des bâtiments Fruges
C	Alain BEUVRY	Titulaire	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	437	385	Agent technique polyvalent Fruges (remplacement service OM - entretien bâtiment-remplacement déchetterie)
C	Claude ANDRIEUX	Titulaire	Adjoint technique principal de 2 nd classe	7	375	346	Agent technique polyvalent Fruges (remplacement service OM - entretien bâtiment-remplacement déchetterie)
C	Jean Michel CADET	CDI	Adjoint technique principal de 2 nd classe	1	507	437	Technicien agricole
C	Josette DELAHAYE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPC Fruges Entretien locaux - cantine - aide centre de loisirs
C	Séverine BENDRE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPC Fruges Entretien locaux - cantine - aide centre de loisirs
C	Geneviève BLART	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire école Coupelle-Vieille Entretien locaux - cantine
C	Florence BOITREL	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire école Coupelle-Vieille Aide en classe - NAP
C	Martine BRIOIS	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPI Créquoise Aide en classe - cantine - bus

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Franck CARON	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Chauffeur OM Fruges
C	Thierry CONSTANCE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Ripeur Fruges
C	Yolande DEBRUYNE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	10	409	368	Périscolaire RPI Hauts Liens et Jardin des Mêmes Entretien locaux - bus
C	Christine DELAHAYE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPI Créquoise Cantine - garderie
C	Sébastien DELRUE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Ripeur Fruges
C	Daniel DESPRES	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Chauffeur OM Fruges
C	Nathalie DENEUVILLE	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPC Fruges Entretien locaux – cantine - garderie - aide en classe – NAP - aide centre de loisirs
C	Noëlla DUCROCQ	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPC Fruges Cantine - garderie - aide en classe - NAP - entretien locaux - aide centre de loisirs
C	Marie Thérèse DUPONT	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPC Fruges Garderie - aide en classe -entretien locaux - aide centre de loisirs
C	Arsène GREUEZ	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Ripeur Fruges
C	Christelle KINOO	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPC Fruges Aide en classe – bus - cantine - entretien locaux - aide centre de loisirs
C	Sylvie LENOIR	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPI Créquoise Aide en classe - garderie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Laurence MOREAU	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPI Fressin Entretien locaux, cantine, bus
C	Sylvianne VERDIN	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	374	345	Périscolaire RPI Créquoise Garderie, cantine
C	Johan VERGEOT	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire Aide cuisine centrale - chauffeur livreur repas - entretien locaux - animateur centre de loisirs
C	Nathalie VINCENT	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPI Hauts Liens Aide en classe - bus
C	Sandrine WALLET	Titulaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	356	332	Périscolaire RPC Fruges Aide classe – cantine - NAP - entretien locaux - aide centre de loisirs
C	Aurélien BACHIMONT	CDD (contrat avenir)	Adjoint technique de 2 nd classe	SMIC			Agent technique polyvalent Hucqueliers
C	Annie BARBIER	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	3	342	323	Périscolaire RPI Hauts liens Bus - entretien locaux hôtel communautaire et MJI
C	Nicole BAY	CDD	Adjoint technique de 2 nd classe				Agent d'entretien Hucqueliers
C	Jean Marie BLOUIN	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	5	347	325	Agent entretien château de Fressin
C	Sabrina CARON	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	5	347	325	Agent d'accueil de l'enfant au Jardin des Mômes
C	Ludivine CARPENTIER	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	4	343	324	Agent d'accueil de l'enfant au Jardin des Mômes
C	Marjorie CLEMENT	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	5	347	325	Périscolaire RPI Hauts Liens Garderie - aide en classe
C	Patricia CORNU	Titulaire	Adjoint technique de 2 nd classe	7	351	328	Périscolaire RPI Créquoise Aide en classe - bus - garderie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Sandrine COURTIN	Stagiaire	Adjoint technique de 2 nd classe	3	342	323	Périscolaire école Coupelle-Vieille Aide en classe – cantine - nettoyage des locaux
C	Brandon DESCHARLES	CDD (Contrat Avenir)	Adjoint technique 2 nd classe	SMIC			Ripeur - agent polyvalent bâtiment - espace vert Hucqueliers
C	Pascal DESPRES	Stagiaire	Adjoint technique 2 nd classe	8	356	332	Agent polyvalent - entretien bâtiments Fruges
C	Olivier CREPIN	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	11	400	363	Chauffeur OM - ripeur - agent de déchetterie - entretien des bâtiments Hucqueliers
C	Céline DUCROCQ	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Agent d'accueil de l'enfant au Jardin des Mômes
C	Geoffrey DUFOUR	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	3	342	323	Animateur NTIC à la MJI
C	Julien EVRARD	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Responsable SPANC Fruges
C	Martial FEVRIER	CDI	Adjoint technique 2 nd classe	1	309	297	Ripeur Hucqueliers
C	Anthony LAGACHE	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Ripeur Fruges
C	Nicolas LAMORY	CDD (Contrat avenir)	Adjoint technique 2 nd classe	SMIC			Agent SPANC Hucqueliers
C	Karine LASALLE	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Responsable de la MJI à Fruges
C	Jean Paul LECHON	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	7	351	328	Agent de déchetterie - espace vert Fruges
C	Philippe LECLERCQ	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Services techniques Congés Longue Maladie
C	Julie LECOQ	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Agent d'accueil de l'enfant au Jardin des Mômes
C	Mélanie LEJEUNE	CDD	Adjoint technique	1	340	321	Périscolaire RPC Fruges Entretien locaux, NAP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

			2 nd classe				
C	Gisèle LONGAVESNE	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	SMIC			Agent d'entretien salle des sports de Preures
C	Linda LUDWIG	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	5	347	325	Agent entretien au Jardin des Mômes - préparation repas
C	Sonia MAILLARD	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Périscolaire RPI Fressin Bus - cantine - aide en classe - garderie
C	Nicolas MARTEL	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Entretien des bâtiments Fruges
C	Valérie MILLAURIAUX	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	1	340	321	Périscolaire RPI Hauts Liens - cantine Ecole Coupelle Vieille - NAP maternelle Animatrice centre de loisirs
C	Maryline PAQUEZ	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Préscolaire RPI Hauts Liens Garderie – cantine - aide en classe
C	Patrick PAQUEZ	Stagiaire	Adjoint technique 2 nd classe	8	356	332	Agent déchetterie - espaces verts Fruges
C	Gilles PLART	CDI	Adjoint technique 2 nd classe	1	309	246	Ripeur Hucqueliers
C	Sophie PRUVOT	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	SMIC			Agent d'entretien locaux Hucqueliers
C	Cathy RAMECOURT	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	5	347	325	Périscolaire RPI Fressin Garderie - aide en classe - NAP
C	Amandine RINGARD	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Agent d'accueil de l'enfant au Jardin des Mômes
C	Peggy ROUGEGREZ	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	1	340	321	Aide cuisine centrale Fruges
C	Romuald TRANAIN	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	1	340	321	Agent de déchetterie Fruges

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Célia TRONQUEZ	Stagiaire	Adjoint technique 2 nd classe	3	342	323	Périscolaire RPI Hauts Liens – Créquoise - RPC Fruges Bus - NAP - jeunesse - directrice adjointe centre de loisirs
C	Kévin VARLET	CDD	Adjoint technique 2 nd classe	1	309	246	Agent polyvalent services techniques Hucqueliers
C	Michael VARLET	CDI	Adjoint technique 2 nd classe	1	309	246	Chauffeur OM Hucqueliers
C	Sylvain VARLET	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	2	341	322	Ripeur, services techniques Hucqueliers
C	Christelle VERDIN	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	6	348	326	Périscolaire RPI Créquoise Cantine - NAP - entretien salle des sports à Fruges
C	Emilie VERGEOT	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	4	343	324	Périscolaire RPI Créquoise Bus - NAP
C	Emmanuel VIOLIER	Titulaire	Adjoint technique 2 nd classe	8	356	332	Chauffeur OM Hucqueliers
ÉCOLE DE MUSIQUE							
C	Marie-Pierre BRUYER	Titulaire	Adjoint d'animation principale de 2 nd classe	1	341	322	Directrice école de musique et professeur
C	Laurent BINDA	Contractuel	Adjoint animation 2 nd classe	Taux horaire			Professeur
C	Samuel WACOGNE	CDI	Adjoint d'animation 2 nd classe	1	341	322	Directeur et professeur
C	Dominique CAILLIÉRET	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire			
C	Christophe CARY	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire			
C	Olivier CROISILE	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

C	Jeremy DEBERGH	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire		
C	Philippe HENNION	CDI	Professeur de musique	348	326	
C	Catherine JANICKI	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire		
C	Bertrand SIX	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire		
C	Franck SZYNCEWXXI	Contractuel	Professeur de musique	Taux horaire		

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTTE à l'unanimité la création de l'ensemble des postes repris ci-dessus.

<p align="center">Accroissement temporaire d'activité Délibération 2017-01-10</p>

Monsieur le Président indique qu'en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, les collectivités et leurs établissements publics ont la possibilité de recruter des agents non titulaires pour assurer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée maximale d'un an pendant une période de 18 mois consécutifs.

Certains agents repris dans l'arrêté de mutation des agents de la communauté de communes d'Hucqueliers et de la communauté de communes de Fruges sont actuellement sous ce type de contrat.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer ce type de contrat, afin notamment de rédiger les avenants nécessaires.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTTE à l'unanimité ces propositions,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants nécessaires.

Indemnisation des heures supplémentaires
Délibération 2017-01-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 7-1,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2007-1430 du 4 octobre 2007 portant application aux agents publics de l'article 1^{er} de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat,

Vu l'article 3 de la Loi 2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 qui abroge l'article L241-17 du code de la sécurité sociale et de l'article 81 quater du code général des impôts et met fin à la réduction des cotisations salariales de sécurité sociale pour les heures supplémentaires,

Vu la circulaire N°DSS/5B/2012/319 du 18 août 2012 relative au régime social applicable aux heures supplémentaires et au taux du forfait social résultant de la loi n° 2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012.

Monsieur le Président indique que conformément à la législation, peuvent bénéficier de cette indemnisation, les agents de la collectivité relevant d'un cadre d'emploi de catégorie B ou C et dont les missions impliquent une réalisation d'heures supplémentaires.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande du supérieur hiérarchique.

Le nombre d'heures supplémentaires ne pourra dépasser 25 heures par mois et les heures accomplies les dimanches, jours fériés et nuit sont prises en compte dans ce contingent.

Toutefois, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient pour une période limitée et sur décision motivée de l'autorité territoriale ou du supérieur hiérarchique, un dépassement ponctuel du contingent pourra se faire.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires sera calculée en prenant pour base la rémunération horaire.

Conformément à la législation, la rémunération des heures supplémentaires s'établira de la manière suivante :

- Les 14 premières heures : taux horaire de l'IHTS x 1,25
- De la 15^{ème} à la 25^{ème} heure : taux horaire de l'IHTS x 1,27

L'heure supplémentaire sera majorée de 100% en cas de travail supplémentaire de nuit (entre 22h00 et 7h00) et de 66 % en cas de travail supplémentaire accompli un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec :

- La rémunération des heures supplémentaires d'enseignement,
- L'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires dont peuvent bénéficier certains cadres d'emplois et de tout autre indemnité de même nature,
- Un repos compensateur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent MUYS qui explique que certains agents, dans le cadre de leur mission, sont amenés à réaliser des heures supplémentaires à la demande de leur supérieur hiérarchique. Il rappelle que les heures supplémentaires sont les heures effectués au-delà de 35 heures hebdomadaire.

Monsieur le Président ajoute que ces heures sont suivies et soumises à l'aval du Président. En effet, c'est le Président qui valide et signe les fiches d'heures.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTTE à l'unanimité ces propositions.

<p style="text-align: center;">Création d'un comité technique commun avec le CIAS Délibération 2017-01-12</p>

Monsieur le Président précise aux membres du conseil communautaire que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit qu'un comité technique soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifié par le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011, stipule que lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 le nombre de représentants du personnel doit être compris entre 3 et 5 personnes.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un comité technique unique compétent à l'égard des agents

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un comité technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CIAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2017, permettent la création d'un comité technique commun,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la CCHPM et du CIAS,
- Que le comité technique soit fixé auprès de la communauté de communes,
- Que le nombre de représentants du personnel soit de 5 agents titulaires et 5 suppléants,
- Que le nombre d'élus au comité technique soit de 6 au titre du conseil communautaire (3 titulaires et 3 suppléants) et de 4 au titre du conseil d'administration du CIAS (2 titulaires et 2 suppléants).

Monsieur le Président demande à Monsieur Laurent MUYS d'expliquer ce point.

Monsieur Laurent MUYS précise qu'un comité technique doit être créé dans toutes les collectivités comptant au moins 50 agents. Ce comité émet un avis sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il est composé d'élus et d'agents.

La communauté de communes de Fruges comptait plus de 50 agents et disposait de ce fait d'un comité technique. Les élus avaient décidé la création d'un comité commun avec le CIAS afin que chaque service de l'intercommunalité dispose du même régime.

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas eu le temps de préparer ce point. Il propose aux conseillers d'étudier ce point lors du prochain conseil communautaire.

L'ensemble des membres souhaitent délibérer ce jour.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTE à l'unanimité la création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la CCHPM et du CIAS,

DIT que le siège du comité technique commun est situé au sein de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

DÉCIDE de fixer à 10 le nombre de représentants du personnel, soit, 5 titulaires et 5 suppléants,

DÉCIDE que le nombre d'élus au comité technique soit de 10 répartis comme ci-dessous :

- 6 au titre du conseil communautaire (3 titulaires et 3 suppléants),
- 4 au titre du conseil d'administration du CIAS (2 titulaires et 2 suppléants).

Élection des membres élus de la CCHPM pour siéger au comité technique
Délibération 2017-01-13

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de fixer à 6 (3 titulaires et 3 suppléants), le nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois qui siégeront au comité technique, faisant également office de comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.

Le CGCT prévoit en principe, qu'il est obligatoire de recourir à un scrutin secret pour le cas de nomination ou présentation, c'est-à-dire dans toutes les situations pour lesquelles le conseil communautaire est tenu de désigner une personne.

Dans ce cas, il s'agit d'une élection à 3 tours de scrutin.

Cependant, le CGCT prévoit des exceptions ; ainsi le conseil communautaire pourra décider, à l'unanimité, de s'exonérer de cette formalité de vote à bulletins secrets à condition qu'aucun texte n'ait expressément prévu la désignation au scrutin secret.

Monsieur le Président propose un vote à main levée.

Cette proposition, acceptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire, Monsieur le Président fait appel à candidature.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTÉ à l'unanimité ces propositions,

DÉCIDE de nommer 3 titulaires et 3 suppléants à savoir :

TITULAIRES

Virginie FEUTREL
Claude VERGEOT
Pierre DESMONS

SUPPLÉANTS

Stéphanie QUIQUEMPOIX
Michaël BAHEUX
Annie DEFOSSE

Création des régies intercommunales
Délibération 2017-01-14

Monsieur le Président rappelle que seuls les comptables de la DGFIP sont habilités à régler les dépenses et recettes. Ce principe connaît une exception avec les régies qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur (le président de la CCHPM) et la responsabilité du trésorier, d'exercer de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement des dépenses.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer les régies suivantes au 1^{er} janvier 2017 :

SERVICE	TYPE DE RÉGIE	MOTIF	ENCAISSE AVANCE	FONDS DE CAISSE
Maison de la Jeunesse et de l'Innovation	recette	Encaissement produits heures d'apprentissage de l'outil informatique, heures d'apprentissage langues étrangères, l'animation à destination des enfants de 4 à 12 ans durant les vacances scolaires	244 €	0 €
Jeunesse	avance	Centres de loisirs des petites et grandes vacances scolaires	A déterminer par le percepteur	Non
Jeunesse	recette	Centres de loisirs petites et grandes vacances scolaires	A déterminer par le percepteur	Non
Jeunesse	avance	Actions extra scolaires et séjours du service jeunesse hors centre de loisirs	800 €	Non
Jeunesse	recette	Actions extra scolaires et séjours du service jeunesse hors centre de loisirs	1 014 €	Non
Jeunesse/ Périscolaire	1 recette principale et 7 sous régies recettes	Cantines des écoles maternelles et primaires de la communauté de communes de Fruges	9 000 €	Non

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Jeunesse/ Périscolaire	1 recette principale et 7 sous régies recettes	Garderies des écoles maternelles et primaires de la communauté de communes de Fruges	A déterminer par le percepteur	Non
Petite Enfance	recette	Participation financière des familles résultant d'actions menées par le service petite enfance	750 €	Non

Monsieur le Président précise que si les régies ne sont pas créées, les services ne peuvent pas travailler.

Monsieur le Président indique aux membres que ce document leur sera transmis par voie électronique la semaine prochaine.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

ACCEPTÉ à l'unanimité la création de l'ensemble des régies.

<p>Fixation des tarifs de la maison des jeunes et de l'innovation Délibération 2017-01-15</p>
--

Monsieur le Président indique que la maison des jeunes et de l'innovation de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois propose des temps d'initiation à l'outil informatique, des cours d'apprentissage des langues étrangères, des temps d'animation informatique à destination des 4-12 ans durant les vacances scolaires.

Il est demandé une participation financière aux personnes inscrites à ces activités.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider les tarifs suivants pour l'année 2017.

	Habitants du territoire	Habitants hors territoire
Cours initiation à l'informatique	1 € / heure	2 € / heure
Cours apprentissage des langues étrangères	7,50 € pour 5 séances de 1h30	Pas d'accès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Temps d'animation informatique à destination des 4-12 ans durant les vacances	4 € / demi-journée	4 € / demi-journée
Temps de connexion individuelle	1 € / heure	2 € / heure
Impression de documents en noir et blanc	0.18 € / impression	Pas d'accès

Par ailleurs la maison des jeunes et de l'innovation peut être louée à des associations ou institutionnels du territoire et extérieurs au territoire dans le cadre de temps de formation et/ou réunion nécessitant l'utilisation des NTIC.

Il est proposé pour l'année 2017 d'appliquer le tarif ci-dessous :

	Associations et institutionnels du territoire	Associations et institutionnels hors territoire
Location salle	Gratuit	50 € / demi-journée

Monsieur le Président précise qu'il propose de revoter les tarifs qui étaient précédemment proposés et que ce document sera transmis par voie électronique la semaine prochaine.

Madame Annie DEFOSSE demande si ces tarifs s'appliquent à l'ancien territoire de la communauté de communes d'Hucqueliers étant donné que pour les personnes extérieures, le tarif est plus élevé.

Monsieur le Président répond que le territoire reprend l'ensemble des 49 communes.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

VALIDE à l'unanimité ces tarifs.

Fixation des tarifs de cantines et garderies
Délibération 2017-01-16

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences facultatives, la communauté de communes de Fruges gère les cantines et garderies sur le territoire de ses 25 communes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les tarifs de ces prestations sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de Fruges comme ci-dessous :

Cantines :

- Élèves habitants le territoire du périmètre de l'ancienne communauté de communes
 - Repas régulier (inscription la semaine précédente) : 3,00 €
 - Repas occasionnel (inscription le jour même) : 3,65 €
 - Repas adulte : 3,75 €
- Élèves habitants hors territoire du périmètre de l'ancienne communauté de communes
 - Repas régulier (inscription la semaine précédente) : 3,75 €
 - Repas occasionnel (inscription le jour même) : 4,50 €

Garderies :

- 0,50 € par demi-heure

Monsieur le Président demande l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré,

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

VALIDE à l'unanimité ces tarifs.